

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

Rassemblées par Y.F.I.

Guy-Patrick Obiang-Ndong, ministre de la Santé :

«La contagiosité et la dangerosité du variant britannique sont sept fois plus élevées que la souche initiale du SARS-CoV-2. Certains compatriotes sont hospitalisés avec des atteintes pulmonaires graves. D'autres sont à leurs domiciles, en quarantaine. C'est pourquoi, la présence du variant britannique dans notre pays doit nous obliger à redoubler de vigilance».

Hugues Mbadinga-Madiya, ministre du Commerce, des Petites et moyennes entreprises et de l'Industrie :

«Dans le souci constant de veiller au bien-être des populations durant cette période de crise sanitaire, économique et sociale, le président de la République vient de décider la semestrialisation de cet accompagnement. Ainsi, les tenanciers régulièrement recensés auprès du Guichet spécial percevront le montant de leur aide durant six mois».

Joël-Claincy Mapangou-Mapangou, coordinateur du collectif des tenanciers de bars :

«C'est un très bon geste et nous remercions le chef de l'État. Cependant, nous voulons que le paiement se fasse en tenant compte du bilan financier de chacune de nos structures. Nous sommes des opérateurs économiques et nous contribuons au PIB et PNB de notre pays».

Guy Nzouba-Ndama, président du parti «Les Démocrates» :

«(...) La représentation riquiqui de l'opposition au Parlement est la conséquence de nos errements, de l'égoïsme poussé à l'extrême de ses leaders que nous sommes».

Dr Nicole Asselé, déléguée générale du Centre des libéraux réformateurs (CLR) :

«Je perçois beaucoup de grincements de dents à la suite de l'annonce du gouvernement portant resserrement des mesures de lutte contre la Covid-19, dans le Grand Libreville notamment. Autant je peux comprendre ces frustrations et déplorer ces restrictions des libertés individuelles, autant je fais mien l'appel du président de la République à notre sens élevé de responsabilité et de civisme».

Sénatoriales : le PDG introduit un recours en annulation à Malinga

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LES élections sénatoriales, on n'a pas fini d'en parler au siège unique du département de la Louetsi-Bibaka et de la commune de Malinga, dans la province de la Ngounié. Et pour cause, à l'issue du second tour tenu le 6 février dernier, le représentant du Parti démocratique gabonais (PDG), M. Banacka Ngonda, a introduit, auprès de la Cour constitutionnelle, un recours en annulation des résultats ayant consacré la victoire du candidat des Démocrates (LD), Pierre Ngossanga. Lequel, selon les résultats publiés par le Centre gabonais des Élections (CGE) l'avait emporté avec 52,94 % des suffrages exprimés contre 47,06 % pour son adversaire.

Dans la Louetsi-Bibaka, cette requête en annulation est diversement appréciée. D'aucuns y voient une volonté manifeste du candidat du PDG de ne pas accepter le résultat des urnes. D'autant que, selon plusieurs indiscretions, le scrutin, aussi bien au premier qu'au second tour, s'était déroulé dans la plus



Photo: Eric Laphéta/L'Union

A Malinga, on attend la décision de la Cour constitutionnelle.

grande transparence. D'autres ne l'assimilent rien de moins qu'à une tentative désespérée du PDG de ne pas céder aux Démocrates tous les leviers locaux du pouvoir. Tant la formation politique de Guy Nzouba-Ndama a tout raflé dans le département de la Louetsi-Bibaka et son chef-lieu,

Malinga.

Quoi qu'il en soit, cette requête s'ajoute aux trois autres enregistrées à l'issue du premier tour. Reste désormais à la Cour constitutionnelle de se prononcer. Laquelle, rappelons-le, selon les textes en vigueur, dispose d'un délai maximum de deux

mois à compter de l'enregistrement de la requête au greffe pour rendre sa décision. Entendu que celle-ci n'est pas susceptible d'appel et que la haute juridiction proclame les résultats des élections des sénateurs à l'issue du contentieux électoral dont elle est saisie.

La Semaine

Demande pertinente

LA semaine qui s'est écoulée hier fait partie de celles qu'il faudra vite oublier au Gabon. Cela, à cause des événements dramatiques enregistrés dans notre pays. Notamment dans plusieurs villes dont Libreville, Port-Gentil, Moanda, etc. Qui se soldent par la mort, dans des conditions non encore élucidées, de deux compatriotes.

L'actualité a également été marquée par la réunion du Conseil des ministres tenue vendredi. On retiendra de ces assises, non seulement les instructions du président Ali Bongo Ondimba au gouvernement, quant à la lutte contre la pandémie de Covid-19, mais aussi la pléthore des textes adoptés. Les instructions du numéro un gabonais visent le renforcement des "actions collectives et individuelles dans l'intérêt majeur de préserver la santé des populations gabonaises et la stricte application des mesures barrières édictées par le gouvernement..." Aussitôt dit,

aussitôt fait. La Première ministre a fait une communication, peu de temps après le Conseil des ministres, dans laquelle elle a annoncé plusieurs mesures allant plutôt dans le sens de l'apaisement. C'est le cas de la gratuité des tests Covid, du transport urbain, etc.

Sur les textes adoptés par le Conseil des ministres, soulignons que certains nécessitent davantage d'explications. Surtout dans un pays où l'on déplore le déficit de communication du gouvernement sur les réformes initiées. C'est entre autres le cas du Code du Travail et ses innovations; le texte relatif au rapatriement des capitaux; celui portant création d'une réserve d'or; etc. Au Porte-parole du gouvernement d'organiser les choses à ce niveau.

Par rapport aux événements dramatiques évoqués ci-dessus, on soulignera qu'officiellement tout est parti d'un mouvement de contestation de certaines mesures restrictives

gouvernementales relatives à la lutte contre la propagation du Covid-19. Laquelle contestation devrait se faire à travers un concert de "casserolles". Voilà que les choses ont débordé au point où certains ont violé le couvre-feu, occasionnant émeutes et autres violences...

D'aucuns dénoncent les bavures des forces de l'ordre. D'autres la manipulation visant à défier l'autorité de l'État. Dans tous les cas, ce qui s'est passé montre qu'on est sorti du cadre de la contestation avec des "casserolles". D'où la pertinence de la sortie du président du groupe parlementaire LD à l'Assemblée nationale. Akure-Davain n'a pas eu tort de demander au gouvernement d'être "attentif... Quant au bavures, il faudra aux patrons des forces de sécurité et de défense de renforcer la prudence, et veiller à ce que le ver ne soit pas dans le fruit.

ONDOUBA'NTSIBAH